

Décision d'Appel à Candidature Interne Chef(fe) du Service Engineering et Suivi de la Fiabilité Pôle Exploitation Aéroportuaire

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports

- Vu la Loi n°14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National Des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la Loi n°14.89 ;
- Vu la Loi n°35-09 modifiant la Loi n°25-79 telle qu'elle a été modifiée du 26 Safar 1431 (11 février 2010), relative à l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le Dahir n° 1.1.24.31 du 10 Dhou Al Hijja 1445 (17 Juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu l'organisation de l'Office National Des Aéroports en vigueur ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 07.2013 du 29 Avril 2013 et la procédure n°DCH.PS09.9.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics ;

DECIDE

ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National des Aéroports lance un appel à candidature interne pour occuper le poste de **Chef(fe) du Service Engineering et Suivi de la Fiabilité** au sein du **Pôle Exploitation Aéroportuaire**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées au niveau de l'article trois de la présente décision.

ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

1 Missions :

- Elaborer la politique de maintenance :
 - ✓ Des équipements, installations aéroportuaires et infrastructures aéronautiques en exploitation dans l'ensemble des aéroports ;
 - ✓ Des bâtiments en exploitation dans les aéroports (terminaux, hangars, etc...) à même de garantir leur bonne conservation.
- Assurer le suivi de la fiabilité des équipements et installations aéroportuaires et produire les indicateurs y afférents ;
- Assurer le suivi des coûts de maintenance des équipements, installations et infrastructures ;
- Apporter un support technique aux entités opérationnelles ;
- Assurer la veille réglementaire et technologique.

2 Activités principales :

2.1 Volet « Technique » :

- Conduire les opérations d'analyse AMDEC des équipements et participer à la campagne d'auscultation des infrastructures de l'ONDA ;
- Enquêter sur les pannes récurrentes des équipements et installations aéroportuaires et développer des solutions potentielles basées sur les bonnes pratiques ;



- Identifier les opportunités de mise à niveau des assets de l'ONDA et les changements de processus opérationnels pour réduire les pannes, améliorer la fiabilité ainsi que la durabilité des équipements ;
- Définir les plans de maintenance des équipements et installations en exploitation de l'ONDA ;
- Elaborer des guides et procédures relatives à la conduite et l'amélioration des opérations de maintenance des équipements et installations basés au niveau des aéroports ;
- Piloter des projets d'innovation de la maintenance : intégration de l'Intelligence Artificielle pour optimiser et développer la maintenance prédictive ;
- Alimenter la GMAO par les plans de maintenance, les arborescences, les gammes de maintenance et superviser l'exécution des contrats ainsi que les opérations de maintenance via ladite application ;
- Assurer la collecte, l'analyse et l'interprétation des données générées par l'application GMAO pour identifier les tendances et les opportunités d'amélioration ;
- Piloter la constitution de bases de données pour cartographier, mesurer et suivre la performance de la maintenance des équipements de l'ONDA ;
- Etablir les gammes de maintenance associées à chaque famille d'équipements ;
- Conduire la récolte et l'analyse de données pour améliorer le processus de maintenance ;
- Définir les KPIs de la maintenance et les actualiser en cas de besoin ;
- Elaborer les procédures d'organisation des processus et flux de travail de la maintenance ;
- Elaborer les procédures de recensement des besoins, planification et coordination des travaux de maintenance ;
- Analyser et exploiter les rapports d'audit pour identifier les écarts et isoler les causes des défaillances, permettant ainsi d'améliorer les pratiques et les processus de maintenance ;
- Piloter l'élaboration et la mise à jour de la documentation technique nécessaire à la maintenance ;
- Satisfaire aux engagements du service en matière de Management Par Objectif « MPO » ;
- Inspecter, analyser et proposer des actions d'amélioration ;
- Remonter à sa hiérarchie toute information pertinente nécessaire à l'accomplissement de ses tâches.

2.2 Volet « Activités de sécurité aéroportuaire » :

- Elaborer les procédures d'évaluation et d'atténuation des risques concernant les travaux de la maintenance.

2.3 Volet « Activités administratives » :

- Veiller au classement et l'archivage des documents de l'entité ;
- Assurer la logistique nécessaire pour la bonne marche de l'entité ;
- Elaborer le rapport d'activités de son entité ;
- Assurer un reporting périodique, clair, concis et précis sur le déroulement de l'activité et sur chaque événement marquant ;
- Assurer la gestion administrative relevant de son périmètre d'action ;
- Etablir et diffuser les notes de service ;
- Elaborer les bons d'approvisionnement, demandes de travaux et consultations ;
- Certifier les factures de fournitures et de prestations de service ;

2.4 Volet « Qualité, Sécurité et Environnement » :

- Assurer le suivi des anomalies notifiées ;
- Veiller au respect de la santé et de la sécurité au travail ;
- Veiller au respect de la politique qualité et environnementale ;



- Identifier, évaluer et prévenir les risques potentiels ayant un impact sur l'environnement aéroportuaire.

2.5 Volet « Gestion des moyens humains » :

- S'assurer de l'adéquation des profils aux fonctions occupées pour les postes-clés de son entité ;
- Définir les objectifs des membres de son équipe et procéder à leur évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer son équipe et veiller à son épanouissement ;
- Définir les besoins de son entité en matière d'effectifs et pour les aéroports en terme de profils techniques ;
- Elaborer et contribuer à la mise en place des programmes de formations des agents techniques dans le domaine de maintenance des équipements et installations relatifs au service ;
- S'assurer que le personnel de son équipe ait suivi les formations adéquates ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le (la) garant(e) principal(e) de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.

2.6 Volet « Contrôle interne et des performances » :

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité, et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité ;
- Elaborer, analyser et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration et la mise à jour du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi (KPIs de maintenance...).

ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

Niveau d'étude requis	Ingénieur(e) d'état en maintenance industrielle ou équivalent (électronique, électrothermie, électromécanique ou électrotechnique ou automatisme et informatique industrielle ...)
Nature de l'expérience recherchée	Expérience minimale de 4 ans en maintenance des équipements et installations aéroportuaires

ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...)
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique et du directeur de l'entité sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat(e) suggère pour le poste pourvu.

ARTICLE CINQ ET DERNIER/- MODALITE DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur dossier de candidature version électronique à appel_candidature@onda.ma (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu), du au **26 AOUT 2024** date de rigueur.

Adel El Fakir
Directeur Général
Office National Des Aéroports

المكتب الوطني للمطارات
Office National Des Aéroports

Direction Générale
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS

12 AOUT 2024

